

Déclaration liminaire lue lors du groupe de travail relatif aux  
congs de formation professionnelle  
le 28 mai 2018



Avant de rentrer dans le détail des demandes, nous tenons à faire quelques remarques concernant l'insuffisance des moyens attribués au congé de formation professionnelle dans l'académie. Le nombre de demandes, très faible pour une académie jeune et nombreuse, est pour nous une preuve du découragement de nombreux personnels qui ne croient plus en leurs chances de bénéficier du CFP, notamment lorsqu'il-les enseignent des disciplines déficitaires. A cela s'ajoute un nombre d'ETP bien trop modeste : le mode de calcul pénalise clairement l'académie de Créteil. Nous souhaiterions que le rectorat nous transmette les chiffres de la masse salariale de l'académie de Créteil ainsi que le pourcentage affecté à l'attribution des CFP afin de vérifier qu'au moins 0,2 % de la masse salariale est effectivement dédiée à cela.

Nous persistons à demander une augmentation du contingent de CFP afin de rendre l'académie de Créteil plus attractive et parce que cela permettrait aux enseignant-es des collèges et lycée de véritablement bénéficier de leur droit à formation qui, pour beaucoup, relève encore trop souvent de la fiction.

Enfin, nous nous étonnons du fait que certains dossiers ne comprennent pas de pièces justificatives : est-ce lié à un problème de serveur ? Par ailleurs, certaines demandes antérieures de CFP n'ont pas été indiquées dans les documents ce qui rend d'autant plus complexe l'examen des demandes.

Concernant les demandes des contractuels : 49 ont sollicité un congé formation et plus de la moitié l'obtienne. Nous continuons à trouver qu'il s'agit d'une donnée positive, conséquence de la décision volontariste prise par le rectorat d'assurer le paiement de la totalité du salaire des non-titulaires lors du congé formation. Il nous semblerait cependant opportun que le rectorat garantisse également qu'il n'y aura pas de carence entre le CFP et l'année scolaire suivante pour que, en cas d'échec au concours, les contractuel-les ne perdent pas le bénéfice de leur ancienneté.

Concernant les titulaires, on note une hausse des demandes. Nous tenons à souligner que certains problèmes soulevés l'an dernier semblent avoir été pris en compte par les services de la DAFPEN. Ainsi, la situation des enseignant-es de lettres modernes se rapproche-t-elle de celle des collègues

d'autres disciplines avec un taux d'acceptation du congé formation de 19 % (contre 13 % l'an passé).

Nous notons que mis à part les B1 (candidat-es à un concours ayant déjà été admissibles), la répartition des attributions du contingent est relativement équilibrée entre les 3 catégories de demandes avec 34 % des B2 (candidat-es jamais admissibles mais ayant passé le concours récemment) et près de 25 % des A (Formations qualifiantes, formations universitaires, projets de réorientation professionnelle, formation continue, projets de mobilité interne ou externe) et C (demandes pour thèse). Seul-es les candidat-es B3 (n'ayant jamais passé le concours) titulaires sont totalement oublié-es. Nous déplorons que la session 2018 n'ait pas été prise en compte dans l'établissement des statuts des candidatures, beaucoup de B3 étant en fait des B2.

Enfin, il nous paraît dommage de léser des personnes en dernière année de thèse en ne leur attribuant pas de CFP.

Se former est capital dans la vie professionnelle d'un enseignant, quel que soit l'objectif poursuivi : compléter sa formation dans sa propre discipline, changer de corps, entreprendre ou terminer une thèse, s'engager dans une toute autre filière. La satisfaction de ce droit est profitable pour les enseignant-es comme pour les élèves.